



Publié le 06/10/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 05 octobre 2020**

**Délibération n° 2020-122**

**CLASSE ULIS AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM) D'EYSINES ET L'EDUCATION NATIONALE - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 48**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 1**

Madame, Monsieur : Joël MAUVIGNEY à Mauricette BOISSEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire, Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des unités de scolarisation collective pour les enfants porteurs de handicap ou présentant des troubles du développement cognitif ou psychique.

Elles permettent la scolarisation d'enfants pour lesquels l'accueil individuel dans une classe ordinaire en continu n'est pas possible et participent ainsi à leur inclusion scolaire et sociale.

La commune de Mérignac compte plusieurs ULIS sur son territoire réparties dans les écoles élémentaires de Bourran, du Burck, de Jean-Jaurès 1, de Jean-Macé et d'Anatole-France.

Les services de l'Education nationale (Inspection Académique de Bordeaux-Mérignac et Inspection Académique pour l'école inclusive) ont souhaité renforcer les effectifs de l'ULIS d'Anatole France afin d'y accueillir davantage d'élèves handicapés moteurs suivis par l'Institut d'Education Motrice (IEM) d'Eysines.

L'objectif pour la rentrée 2020 est ainsi d'accueillir au maximum une dizaine d'élèves. Il est rappelé que les ULIS ne relèvent pas de la carte scolaire de la commune : les élèves accueillis le sont au regard de leurs besoins éducatifs et sanitaires, non de leur lieu de résidence.

La convention proposée ci-jointe est cosignée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), l'APJH, association gestionnaire de l'IEM d'Eysines, et la Ville de Mérignac.

Elle détaille les conditions dans lesquelles cet accueil sera organisé dans les locaux scolaires mis à disposition gracieusement par la commune de Mérignac (salle du RASED).

Elle prévoit également la possibilité de dispenser aux agents municipaux des temps d'information et de formation, afin de garantir la bonne prise en charge des enfants sur l'ensemble des temps scolaires et périscolaires.

Enfin, elle prévoit que la Ville de Mérignac soit associée aux réunions de concertation entre la circonscription de Bordeaux-Mérignac et la direction de l'IEM d'Eysines pour assurer la complémentarité de l'accompagnement des élèves de l'ULIS.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche inclusive portée par la Ville de Mérignac.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 24 septembre 2020,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** d'approuver la convention telle que proposée ci-jointe ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'APJH, association gestionnaire de l'Institut d'Education Motrice (IEM) d'Eysines et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale.

**ADOpte A l'UNANIMITE.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 05 octobre 2020



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.

**Alain ANZIANI**  
**Maire de Mérignac**  
**Président de Bordeaux Métropole**

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 06 octobre 2020.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*